

Questions orales

M. Bussières: Examinons les faits. J'ai refusé de jouer le jeu du député et de ses collègues qui prêchaient le faux pour savoir le vrai. J'ai refusé de jouer à ce genre de petit jeu.

Une voix: Vous avez refusé de faire quoi que ce soit.

M. Bussières: Lorsque cette situation a été portée à mon attention, il m'incombait de montrer à la Chambre et aux contribuables du pays que je ne prenais pas cette affaire à la légère.

J'ai pris certaines mesures. Premièrement, la direction locale a clairement confirmé à tous nos bureaux de district qu'aucun quota ne devrait être imposé aux vérificateurs du ministère. Deuxièmement, j'ai dû vérifier où et quand ces incidents s'étaient produits. La direction locale a remédié à la situation. J'ai obtenu des garanties en ce sens et je tiens à répéter aux députés et aux contribuables qu'aucun quota n'est imposé aux vérificateurs du ministère du Revenu national.

Des voix: Bravo!

L'IMPORTANCE DE LA QUESTION

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, le ministre pourrait peut-être répondre à cette question toute simple. Comment les Canadiens pourraient-ils le croire maintenant plus qu'auparavant? Comment savoir s'il dit maintenant la vérité?

Le ministre accuse ceux qui veulent protéger les droits des contribuables de se livrer à un petit jeu. Puisqu'il accorde assez d'importance à la question des quotas pour émettre une directive obligeant tous les centres fiscaux du Canada à y mettre fin, pourquoi tous les contribuables qui ont été lésés n'auraient-ils pas le droit d'être informés, afin de savoir si leurs nouvelles cotisations étaient attribuables à ces détestables quotas?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, nos députés comme d'autres députés de la Chambre, comme les autres contribuables canadiens, ont eu l'occasion hier d'entendre ou de lire aujourd'hui les commentaires d'un homme qui, je pense, a le droit d'avoir une certaine objectivité puisqu'il est le président du Syndicat des travailleurs de la division de l'impôt du ministère du Revenu national.

Après une rencontre avec des hauts fonctionnaires du ministère, le président, M. Gillespie, a dit qu'il était convaincu qu'une telle politique n'existait pas. A mon avis, le président du Syndicat des employés du ministère du Revenu national ne veut sauver la crédibilité de personne, pas même la mienne.

Je pense que ce témoignage objectif vient confirmer que les réponses que j'ai données sont correctes et les contribuables canadiens peuvent être doublement assurés qu'ils sont traités de façon équitable et juste par les gens qui assument la responsabilité de vérifier des comptes d'un groupe particulier de contribuables qui sont dans une situation très particulière vis-à-vis de la loi de l'impôt en comparaison des millions d'autres qui,

eux, doivent être assurés que le système est juste et équitable parce qu'ils n'ont pas le choix, car, leurs impôts, ils les paient toutes les semaines, tous les 15 jours ou tous les mois.

● (1420)

[Traduction]

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, le ministre parle de M. Gillespie et de sa crédibilité: il ne lui en reste plus. J'invite le ministre à répondre à ma question, et de façon directe. Puisqu'il a jugé que ces quotas portaient préjudice aux contribuables au point d'en ordonner la suppression, pourquoi refuse-t-il aux particuliers qui ont fait l'objet d'une nouvelle cotisation le droit de savoir si celle-ci est attribuable aux quotas fixés au centre fiscal de leur district?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, on a la preuve de la façon dont le député fait facilement des procès d'intention, et avec quelle facilité il le fait pour son propre crédit ou pour le crédit trop facile que semble vouloir avoir son chef. On condamne les individus sans même avoir l'occasion de les entendre et probablement sans même les connaître. J'aimerais dire à l'honorable député que si j'avais le moindre doute que ce système avait été odieux, dans le sens qu'il avait pu générer des cotisations exagérées auprès des contribuables, je procéderaï plus loin dans l'action.

Cependant, connaissant la pratique établie pour faire effectuer les vérifications et émettre des cotisations, je n'ai pas de doute à ce sujet.

[Traduction]

ON DEMANDE DANS QUELLE MESURE L'EXISTENCE DES QUOTAS EST RÉPANDUE

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Depuis maintenant six semaines, le ministre cherche comme Ponce Pilate à se laver les mains de l'irresponsabilité dont ses subordonnés ont fait preuve envers les contribuables canadiens. Je ne rappellerai pas les propos du ministre, mais bien une déclaration qu'a faite hier le directeur général d'Impôt Canada. Il a dit:

Certains surveillants se montrent plus zélés et agressifs que d'autres. Il y en a qui ont effectivement fixé des quotas ou des objectifs.

Nous voulons savoir dans quelle mesure l'existence de ces quotas était répandue au Canada. C'est tout. Après enquête, le ministre est maintenant au courant. Où existe-t-il des quotas? Dans quels domaines et quelles sous-sections du ministère les trouve-t-on? S'est-il renseigné auprès de M. Shoobert, du Centre des données fiscales de Toronto, selon qui ces quotas visaient également d'autres domaines que celui des petits commerçants? Voudrait-il répondre précisément à cette question?